

## **Baromètre des villes cyclables : des premiers résultats cohérents avec nos attentes**

113 009 réponses sur tout le territoire, 1 510 à Angers soit 1 % de la population, le deuxième taux le plus élevé dans la catégorie des villes de 100 000 à 200 000 habitants après Grenoble ; mais aussi 79 réponses aux Ponts de Cé (0,69 %) qui sera ainsi classée au baromètre.

Les résultats nationaux sont déjà très parlants ([www.parlons-velo.fr](http://www.parlons-velo.fr)). Dans toutes les catégories de taille de ville 90 % des répondants pensent que les vélos doivent être séparés du trafic motorisé et qu'il est difficile pour les enfants et personnes âgées de se déplacer à vélo en sécurité. Pour les villes de moins de 200 000 habitants, 54 % pensent qu'il est facile de circuler dans les zones résidentielles et 25 % sur les grands axes alors que dans les villes de plus de 200 000 habitants ces pourcentages montent à 61 et 33 respectivement. Ces ressentis sont notamment liés au non-respect par les véhicules motorisés (75 %), au stationnement fréquent sur les itinéraires cyclables (80 %), au danger lors de la traversée des carrefours et ronds-points (85 %), à l'absence de solutions pour les cyclistes lors des travaux (89 %).

Hormis la sécurité, il est intéressant de noter que plus la ville est grande plus les cyclistes estiment avoir un réseau d'itinéraires cyclables rapides et directs. Enfin, 92 % soulignent la fréquence du vol de vélos et près de 60 % soulignent la difficulté de stationnement près des gares ou des stations de transports en commun.

Nous retrouvons donc dans ces résultats la grande difficulté de circulation dans le trafic automobile sur les axes à 50 km/h : pensez au boulevard Jacqueline Auriol, à la rue Volney ou encore aux boulevards sud, sans parler de Gaston Ramon. Dans les zones résidentielles, maintenant limitées à 30 à Angers, c'est mieux... quand la vitesse réelle n'est pas largement supérieure dans les rues larges comme rue Larévellière ou rue de Villesicard !

Quant au respect des cyclistes par les automobilistes, vous avez tous constaté l'occupation des sas vélo ou des bandes cyclables très pratiques pour les arrêts minute ou plus. En matière d'itinéraires cyclables rapides et directs, lisez dans ce numéro les articles sur le pont Langlade et l'accès à la zone du Moulin Marcille, ou parlons du rond-point du Courrier de l'Ouest pour aller d'Angers aux Ponts de Cé.

Enfin, nous attendons toujours un engagement significatif pour le stationnement sécurisé à la gare afin de favoriser une réelle intermodalité.

Françoise Coste  
*Coprésidente de Place au vélo*